

LE DELEGUE

du personnel

12^e ANNEE — MENSUELRédaction : 213, rue Lafayette — PARIS (10^e)

La Lutte pour la Paix en Algérie doit s'étendre

La volonté de voir cesser la guerre en Algérie grandit parmi toutes les couches de la population, au premier rang desquelles se trouvent les travailleurs.

Le 27 octobre en a été une nouvelle et éclatante démonstration. C'est la plus puissante manifestation nationale en faveur de la Paix en Algérie intervenue depuis le début de la guerre.

Or, le discours du Président de la République, le 4 novembre, n'a pas répondu à l'exigence populaire. Il s'est même répandu en menaces contre le mouvement qui se développe en faveur de la Paix.

Pour ramener celle-ci, il n'existe qu'une seule voie possible : **reprenre les négociations avec le G.P.R.A. portant à la fois sur le cessez-le-feu et l'application loyale de l'autodétermination.**

De Gaulle refuse de discuter avec le G.P.R.A. Or, il est de plus en plus évident qu'il n'y aura pas de cessez-le-feu sans l'obtention, par les combattants algériens, de garanties élémentaires sur l'organisation de la consultation qui jouera un grand rôle pour l'avenir du peuple algérien. C'est une des raisons essentielles de leur combat.

Le Président de la République tente de justifier son refus d'une telle discussion en prétendant que le F.L.N. n'est pas représentatif du peuple algérien et même que la lutte de ce dernier est en voie d'extinction.

Rien n'est plus contraire à la vérité !

Les communiqués du commandement français en Algérie reconnaissent, implicitement, que les combats ont pris une nouvelle ampleur.

De nombreuses prises de positions d'élus algériens musulmans et d'autres personnalités algériennes, les actions des étudiants à Alger, entre bien d'autres faits, témoignent de l'autorité accrue du G.P.R.A.

Des délégués venus d'Algérie au récent congrès de la F.E.N. autonome ont eux-mêmes déclaré que 85 à

90 % de la population musulmane lui faisaient confiance.

Il est vain de ruser. Pour arrêter la guerre, il faut discuter avec les représentants authentiques des combattants algériens, à la fois du cessez-le-feu et de l'autodétermination.

Dans le but de peser de façon décisive sur le Président de la République et le gouvernement, pour les contraindre à la négociation, l'action unie des travailleurs et aussi de toute la population est capitale.

Le Bureau Confédéral a fait aux autres organisations syndicales de nouvelles propositions de rencontre.

Sans aucun doute, l'idée qui a déjà été avancée d'organiser un arrêt national du travail est de nature à répondre au désir des travailleurs.

Mais, sans attendre, et d'ailleurs pour contribuer à préparer une nouvelle action de caractère national, il importe que de chaque entreprise, localité, département, soit organisée l'action unie dans des formes décidées avec les travailleurs.

Dans ce but, nous demandons à tous les militants de répondre très activement à l'appel nouveau que vient de lancer le Mouvement de la Paix et de contribuer à la formation de nombreux comités pour la Paix en Algérie.

En même temps que toutes les organisations confédérées déploient de tels efforts, ainsi que dans la défense ardente des revendications des travailleurs, le renforcement de la C.G.T. et la préparation de la reprise des cartes 1961 doit être à l'ordre du jour.

La discussion partant de l'appel de la C.A. de la C.G.T. pour la reprise des cartes 1961 et la prise de décisions en conséquence doivent permettre un nouveau renforcement de la C.G.T.

par
Marcel CAILLE
Secrétaire de la C.G.T.

Pour le renforcement de la C. G. T. et la reprise des cartes



Un important appel de la C. A.

aux organisations confédérées

AU cours de sa réunion du 9 novembre dernier, la C.A. de la C.G.T. a lancé un appel pour que se poursuive et s'accroisse en 1961 le renforcement de nos effectifs syndiqués.

Après avoir salué les milliers et milliers d'adhérents nouveaux enregistrés en 1960 et la part active de la C.G.T. dans l'organisation des luttes de la classe ouvrière, l'appel se poursuit en ces termes :

La C.A. appelle les organisations et les militants de la C.G.T. à entreprendre la reprise des cartes 1961 avec une vue claire des changements qui s'opèrent dans la conscience des travailleurs et avec toute la hardiesse qui doit en découler. Il s'agit de tout mettre en œuvre pour que la confiance accrue des travailleurs se transforme en volonté d'être partie prenante en adhérant au syndicat C.G.T. à qui ils donnent cette confiance.

La C.A. appelle également à profiter cette campagne de reprise des cartes pour accomplir des progrès substantiels dans l'amélioration de l'activité et de la vie de nos organisations.

C'est dans la vie de tous les jours que les salariés peuvent le mieux apprécier l'importance de l'organisation syndicale et se rendre compte de la nécessité d'y adhérer.

Avoir des organisations de masse est un besoin pour mener à bien l'ensemble des tâches qui se posent dans la période présente.

Mais, pour avoir des organisations de masse, il faut avoir une activité de masse.

Les salariés doivent trouver dans leur syndicat l'organisation humaine, vivante, préoccupée de la défense quotidienne de leurs intérêts matériels et moraux, répondant constamment à leurs petits soucis comme aux grandes questions qui les préoccupent.

Ils doivent aussi y trouver l'organisation qui, par sa pratique, démontre que tous les salariés y ont leur place, et les mêmes droits et devoirs.

Partant d'une activité syndicale liée à la masse des travailleurs, le renforcement des syndicats par le recrutement doit être vu comme une partie intégrante de cette activité.

La C.A. demande à toutes les organisations confédérées d'entreprendre, dans cet esprit, l'organisation de la campagne de reprise des cartes et de recrutement.

Elle leur recommande de débattre collectivement de cette question, dès à présent, à tous les échelons, avec sens critique, et d'en discuter avec les syndiqués.

Sur la base de ces discussions, elle recommande de prendre des mesures pratiques pour organiser, sans tarder, la mise à jour de tous les adhérents et pour entreprendre, avec hardiesse, une vaste campagne pour la reprise des cartes et le recrutement.

Cette campagne devrait être soutenue par un grand effort de propagande et d'explications auprès de tous les travailleurs et de discussions avec eux, ainsi que par un grand effort pour la consultation et la mobilisation des syndiqués, pour multiplier, notamment, le nombre des collecteurs, afin d'être réellement en mesure de présenter la carte syndicale à tous les travailleurs.

Dans ce but, la C.A. recommande de mettre en œuvre toutes les initiatives, telles que :

— assemblées des syndiqués et bulletins à leur intention ; matériel de propagande, réunions des travailleurs, vins d'honneur et fêtes, etc.

La campagne de reprise des cartes et de recrutement sera grandement facilitée si elle s'accompagne d'un effort réel pour améliorer l'activité de masse de nos organisations et corriger les insuffisances pour la diffusion de la presse, pour planter solidement le syndicat à l'entreprise, le rapprocher des travailleurs en le décentralisant partout où c'est nécessaire, notamment dans les grandes entreprises.

La C.A. insiste avec force pour que cette question de la reprise des cartes et du renforcement des syndicats soit placée au premier plan de leurs préoccupations, que des mesures pratiques soient prises, des objectifs fixés et les moyens de les réaliser décidés.

Elle est persuadée que s'appuyant sur le grand courant de confiance qui monte vers la C.G.T., et sur la combativité des travailleurs, les militants et les organisations confédérées accompliront un pas essentiel dans la voie du renforcement de la C.G.T.

Par là-même, ils créeront des conditions infiniment meilleures pour le progrès de l'unité et le succès des luttes ouvrières pour les salaires, la Paix et la démocratie.

A NOS LECTEURS

Le camarade chargé d'assurer la rubrique « EDUCATION SYNDICALE » du présent numéro étant malade, celle-ci est reportée au prochain Bulletin.

Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs.

La C.A. de la C.G.T. s'est réunie le 9 novembre. Elle a adopté :

- 1) l'appel ci-dessus ;
- 2) une résolution générale.

Ces documents sont publiés intégralement dans « Le Peuple » du 15 novembre.

LA FORCE DE FRAPPE SYNDICALE :

DES SYNDICATS PUISSANTS



Les nombreuses et urgentes tâches que nous devons accomplir, nécessitent des syndicats toujours plus puissants. Plus puissants en nombre de syndiqués, plus puissants par le nombre de syndiqués accomplissant chacun une petite tâche.

Nous sommes dans la période où les idées de la C.G.T. progressent. Les résultats des élections professionnelles, les luttes en cours en sont une éclatante confirmation.

La situation est donc favorable au recrutement de dizaines de milliers de travailleurs à la C.G.T., qui sont en accord avec elle.

C'est pourquoi, la campagne de recrutement en cours doit prendre un nouvel élan et faire l'objet de discussions concrètes à tous les échelons du mouvement syndical.

Discuter de la question du recrutement en général, c'est bien, mais c'est insuffisant.

Voir dans quels services, dans quel atelier, dans quelle catégorie de personnel les efforts de recrutement peuvent et doivent être entrepris, c'est mieux.

C'est donc à ce travail qu'il faut s'employer.

Examiner dans le détail où sont réparties nos forces, connaître les faiblesses, c'est indispensable pour toute direction syndicale : indispensable pour l'accomplissement de nos tâches.

L'atelier ou le service faiblement organisé syndicalement, est sûrement celui où nous avons le plus de difficultés, pour la diffusion de notre presse, pour la participation aux actions.

C'est après un tel examen, que les objectifs de recrutement doivent être décidés, en entraînant pour leur réalisation le maximum de syndiqués. Ce sont eux qui dans les services et ateliers sont les mieux placés pour discuter avec le travailleur non syndiqué au côté duquel ils travaillent constamment.

C'est après la fixation des objectifs que doivent être commandées les cartes syndicales. Trop souvent encore sans tenir compte des possibilités de recrutement on renouvelle la commande de l'année antérieure.

C'est en portant la discussion à tous les échelons, et particulièrement dans chaque section syndicale que nous pourrons obtenir le renforcement des organisations C.G.T., renforcement qu'exigent la situation actuelle et les tâches posées au mouvement syndical, et que permet la confiance grandissante des travailleurs et travailleuses dans notre organisation.

A l'occasion
de son 5^e anniversaire

LA REVUE FÉMININE
de la C.G.T.



présente

un NUMÉRO SPÉCIAL
extraordinaire

- 16 PAGES SUPPLÉMENTAIRES.
- UN NOUVEAU ROMAN « CELA S'APPELLE L'AURORE ».
- UN GRAND REPORTAGE SUR LE TIBET.

- UNE GRANDE ENQUÊTE :
LES FEMMES DOIVENT-ELLES TRAVAILLER ?
- LA VIE ET LA CARRIÈRE DE GERARD PHILIPPE.

Bon
de
Commande

Veuillez m'envoyer exemplaires
du numéro de décembre.

NOM : PRENOM :

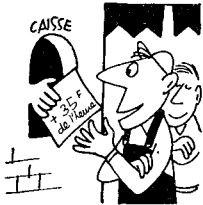
ADRESSE :

PROFESSION :

Prix exceptionnel :
100 francs (1 NF)
Remise 10 %
aux diffuseuses
Adresser le Bon à
« ANTOINETTE »
213, rue Lafayette, PARIS (10^e)

AUGMENTATION DES SALAIRES

au delà des limites que les patrons voudraient imposer



Dans notre dernier numéro nous avons indiqué de nombreuses augmentations de salaires obtenues dans la plupart des corporations. Depuis la parution de ce Bulletin nous avons eu connaissance de nouvelles augmentations. Deux caractéristiques sont à relever :

La première c'est que partout où les travailleurs, à l'appel de la C.G.T., et presque toujours dans l'unité déposent leurs cahiers de revendications et luttent pour les obtenir, ils obtiennent des succès ;

La deuxième caractéristique c'est que les succès quoiqu'inégaux sont de plus en plus importants et portent sur les salaires réels.

Citons notamment :

— **AGRICULTURE.** — Dans le VAR, augmentation de tous les salaires de 11 %.

Dans les **COOPERATIVES** un accord augmente les salaires de 6,87 %, ce qui porte à 40 % la revalorisation obtenue en 4 ans.

— **ALIMENTATION.** — A AUBAGNE, à la **COOPERATIVE AGRICOLE**, 15 francs de l'heure plus une prime de rendement. A FREJUS, aux **PATES JORDANE**, de 14 à 19 francs de l'heure.

— **BATIMENT.** — Dans les **COTES-DU-NORD**, de 7 à 9 francs. Dans la **NIEVRE** et l'**ALLIER**, 10 francs sur les salaires réels par accords départementaux.

— **BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFEVREURIE.** — Accord national majorant les salaires minima de 17 %.

— **EMPLOYES.** — Les personnels de la F.N.O.S.S. et de l'U.N. C.A.F. vont percevoir une prime équivalant à un demi-mois de salaire.

— **HABILLEMENT.** — Chez LANVIN et CARVEN dans la Haute-Couture, de 5 à 15 francs de l'heure suivant la qualification.

— **CUIRS ET PEAUX.** — Dans la **MAROQUINERIE**, chez HELDER, BRANDCHAFT, SPIGELMAN, DOFAN, augmentations horaires de 20 à 25 francs.

— **INDUSTRIES CHIMIQUES.** — A MARLY, chez FRANGECO, 6 francs de l'heure.

— **METAUX.** — A COURBEVOIE, chez BRONZAVIA, de 10

à 25 francs avec rappel du 1^{er} septembre. A LA GARENNE, chez BECCUMIT, outre la prime de vacances et celle de fin d'année, les travailleurs arrachent une prime variant de 20 à 35 francs de l'heure et l'adhésion à une mutuelle. A RUEIL-MALMAISON, chez NADELLA, de 15 à 17 francs de l'heure. A FERRIERES-GRANDE, de 20 à 25 francs. A LA METAL LESQUIN, 15 francs. A REVIN, chez FAURE, 23 francs. Dans le **CARENAGE** de la région nantaise, de 15 à 25 francs de l'heure. A MEZIERES, chez MACE, 15 francs de l'heure et les jeunes toucheront 50 % du salaire pendant les 3 jours pré-militaires. Dans le **HAUT-RHIN**, après six semaines d'actions diverses, les métallurgistes obtiennent une augmentation allant de 12 à 35 francs de l'heure.

— **PAPIER-CARTON.** — De janvier à juillet plus de 35.000 ouvriers ont arraché des augmentations de 5 et 6 %. Ces dernières semaines dans de nombreuses entreprises de nouveaux relèvements ont été obtenus venant s'ajouter aux précédents.

— **TEXTILE.** — Dans le **GARD**, chez BEZ et ESPARON et chez RODGERS, 20 francs de l'heure.

— **TRANSPORTS.** — A TOULON, les Traminois 2.500 francs par mois et 60 jours de congé maladie seront payés intégralement. A MONTPELLIER, à la REGIE MUNICIPALE DES TRANSPORTS : 3.400 francs par mois.

Ce ne sont là que quelques exemples pris au hasard des corporations et des régions. Ils démontrent qu'il est possible d'arracher des augmentations de salaires, insuffisantes certes, mais allant au-delà des limites que les patrons voudraient imposer.

RENAULT

« Nous sommes en marche vers un mieux qui profitera à tous...
« L'année ne se passera pas sans que tout le monde l'ait constaté. »

De Gaulle, le 20 avril 1959, à Vichy.

Prosperité

et

Sécurité de l'emploi

En 3 ans : 25 milliards de bénéfices
+ 136 milliards versés à l'Etat
En 1956 : 5,42 véhicules par travailleur
En 1959 : 8,02 — —

BILLANCOURT : 1930 licenciements
LE MANS : 390 —
FLINS : 710 —

« PROSPERITE ET SECURITE DE L'EMPLOI » tel était le thème de la grande campagne lancée en 1955 par la direction de la Régie RENAULT, à l'époque où le gouvernement faisait dire de tous côtés :

« INVESTIR C'EST GARANTIR L'AVENIR »

A cette époque certains prétendaient qu'avec le « contrat RENAULT » les ouvriers allaient obtenir sans luttes, sans grèves, « la fin de la condition prolétarienne », « l'augmentation de leur pouvoir d'achat ».

La C.G.T. fut la seule organisation syndicale à mettre en garde contre cette propagande des patrons et du gouvernement. Aujourd'hui et une fois de plus les faits prouvent que nous avons raison !

POUR LA PAIX EN ALGÉRIE

le 27 Octobre... et la suite

DEPUIS 6 ans, s'ajoutent les deuils aux deuils, les ruines aux ruines et les milliards de dépenses aux milliards de dépenses.

Mais s'ajoutent aussi chaque jour, pour la Paix en Algérie, les protestations aux protestations, les pétitions aux pétitions, les prises de position les plus diverses, les actions allant maintenant jusqu'aux débrayages comme ce fut le cas le 27 octobre.

Dans sa déclaration sur cette journée d'action, Benoit Frachon indiquait : « Je ne saurais trop féliciter les organisations, militants et les syndiqués de la C.G.T. qui ont fait preuve d'un grand esprit de responsabilité et d'un grand dévouement ». Et en effet leur rôle dans l'élévation de la lutte ne saurait être trop souligné.

D'ailleurs, le numéro du « Délégué du Personnel », consacré à la Paix en Algérie (1) en faisait état. Notamment sous le titre « un rappel nécessaire » était retracée l'action constante, soutenue de la C.G.T. pour la Paix en Algérie.

Le 27 octobre est venu à la suite des luttes déjà menées.

Une constatation générale peut être faite. Celle d'une volonté de plus en plus grande de voir cesser la guerre en Algérie. Cette volonté s'est traduite en actions et dès le 28 octobre, le Bureau Confédéral dans son communiqué saluait « le grand succès de la Journée Nationale d'action qui s'est déroulée le 27 octobre, à la suite des appels parallèles lancés par la C.G.T., la C.F.T.C., la F.E.N. et l'U.N.E.F. ».

Succès des manifestations dans tout le pays. Dans la région parisienne notamment où de puissantes manifestations ont rassemblé des milliers de personnes. Ailleurs, nombreux les travailleurs ont répondu, soit à des appels unitaires départementaux comme — et pour ne citer que ceux-là : l'Allier, C.G.T., C.F.T.C., ENS. ; les Bouches-du-Rhône, C.G.T., C.F.T.C., ENS. ; la Drôme, C.G.T., C.F.T.C., F.O., ENS. ; la Loire-Atlantique, C.G.T., C.F.T.C., ENS. ; la Loire, C.G.T., C.F.T.C., F.O., ENS. ; soit encore à des appels locaux, comme dans le Nord, où dans les villes importantes des accords sont intervenus entre C.G.T., C.F.T.C., F.O., à Hazebrouck ; C.G.T., ENS., à Dunkerque ; C.G.T., C.F.T.C., ENS., à Lille ; et dans le Pas-de-Calais, où C.G.T., C.F.T.C., ENS. appelaient en commun à Lens, Hénin-Liétard ; et C.G.T., C.F.T.C., ENS., F.O., à Boulogne et à Calais.

Dans des cas nombreux la C.G.T. seule prit l'initiative de l'appel et ce fait n'est pas rare particulièrement dans maintes entreprises. Le succès obtenu n'en fut pas moindre.

Succès également des débrayages dans les usines et, à ce sujet, les quelques chiffres suivants donnent toute sa valeur à l'appréciation du Bureau Confédéral :

50.000 travailleurs dans la Loire, 50.000 dans la Seine-Maritime, 10.000 dans l'Isère, 12.000 à Brest, 15.000 à Saint-Nazaire, les dockers du Havre et de Bordeaux ont débrayé à 100 %, les métallos de Brest, les mineurs de potasse du Haut-Rhin également ; 95 % de grévistes aux usines André, à Nancy, sur 3.000 travailleurs ; 90 % dans les trois usines Peugeot du Doubs, et à Paris, ainsi que dans la banlieue où dans de très nombreuses usines des travailleurs par milliers ont cessé le travail.

(1) N° 126, juin 1960.



La Paix est à la porte, pourquoi s'obstiner à regarder par la fenêtre !...

Ces faits parlent d'eux-mêmes.

Il s'agit maintenant pour les militants, les organisations de la C.G.T., d'intensifier l'action, afin qu'elle se poursuive jusqu'à l'aboutissement des objectifs fixés par l'ensemble des organisations.

L'effort entrepris doit se poursuivre. Le 27 octobre a marqué une étape importante dans la voie de l'action, la suite... doit mener à la victoire.

C'est ce qu'ont compris les militants de Villejuif, où à l'appel de diverses organisations et de l'U.L. C.G.T., une manifestation s'est déroulée le 29 octobre dans les rues de la localité.

C'est le cas de La Mure (Isère) où de nombreuses organisations, dont les syndicats C.G.T., C.F.T., F.O. des mineurs et des P.T.T., le S.N.I., le S.N.E.S., le syndicat C.G.T. des Ponts et Chaussées... appelaient le lundi 31 octobre à un meeting qui connut un réel succès.

Citons encore le Comité de Coordination de la Gironde auquel participe la C.G.T. qui appelle quant à lui à une quinzaine d'action du 1^{er} au 15 novembre.

La C.A. de la C.G.T. qui s'est réunie le 9 novembre a précisé dans son communiqué qu'elle :

« considère que, compte tenu du mouvement montant d'opposition à la guerre d'Algérie, et notamment des résultats importants enregistrés le 27 octobre, de nouvelles actions organisées en commun pourront revêtir encore une plus grande puissance.

« Elle a été informée à ce sujet des premiers développements de l'initiative prise par le Bureau Confédéral qui, le 28 octobre s'est adressée par lettre à la C.F.T.C., à la F.E.N., à l'U.N.E.F. pour leur proposer une rencontre en vue de consolider et d'étendre les résultats acquis le 27 octobre.

« Mais, sans plus attendre, la C.A. appelle les militants et les organisations de la C.G.T. à déployer tous leurs efforts pour que, dès maintenant, se développent dans la plus large unité des actions, débrayages, manifestations, rassemblements, sur la base des entreprises et localités, tendant à ce que, par le renforcement du Front Syndical Commun à tous les échelons, s'exprime pleinement la volonté des travailleurs de voir reprendre avec le G.P.R.A. la négociation à la fois sur le cessez-le-feu et sur les garanties de l'autodétermination.

« Elle les invite également à répondre aux appels du Mouvement de la Paix de contribuer pleinement à la réalisation de ses initiatives d'action, à la constitution et au renforcement de l'activité des Conseils communaux et des Comités de paix dans les entreprises. »

Pas de soldats allemands en France

« ILS » sont de retour... Déjà ils sont à Sissonne et à Mourmelon.

Qui les commande ?

SPEIDEL, ancien général d'Hitler, actuellement commandant suprême des Forces Terrestres de l'O.T.A.N. en Europe de l'Ouest ;

SHIRMER, décoré par Hitler, avant d'être condamné à 25 ans de travaux forcés pour crimes de guerre.

PAULSEN, qui, en 1940, défila sous l'Arc de Triomphe, avant d'aller combattre en Afrique du Nord et sur le front russe.

ILS SONT DE RETOUR EN VERTU D'UN ACCORD CONCLU ENTRE ADENAUER ET DE GAULLE !

Ainsi 16 ans après la Libération on insulte notre peuple qui pendant quatre ans fut opprimé par ceux-là mêmes qui reviennent souiller notre sol. C'est un défi à tous ceux qui sont tombés, à tous ceux qui ont lutté « pour ne plus jamais revoir ça ».

C'est l'alliance avec les revanchards, avec l'Allemagne de Bonn. Alors que de Gaulle et les siens traitent en ennemis ceux de l'Allemagne démocratique. Ceux-là mêmes au nom desquels Wilhem Piek, Président de la République, déclarait :

« Jamais nous ne permettrons que les Allemands fassent à « nouveau la guerre au peuple français. »

*
**

Les protestations publiques sont de plus en plus nombreuses.

Dimanche 13 novembre, multiples rassemblements régionaux, départementaux et locaux organisés par le Mouvement de la Paix malgré les scandaleuses interdictions du pouvoir gaulliste.

A Mourmelon, les anciens déportés en tenue rayée des camps de la mort ont manifesté notamment le 6 novembre.

Rassemblement le 11 novembre à la Sorbonne à l'appel de 97 universitaires.

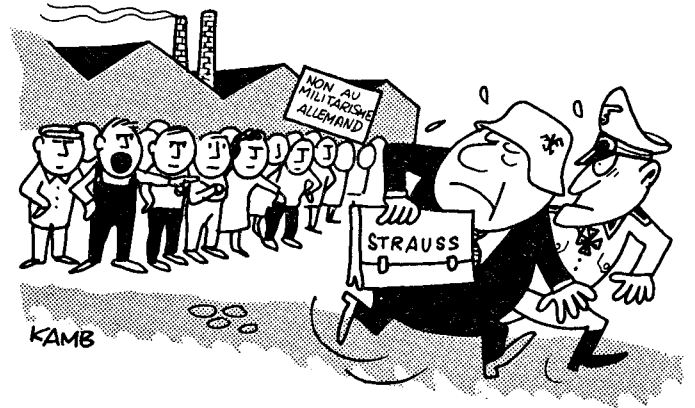
Les agents de conduite (C.G.T.) de la S.N.C.F. (Région Alsace-Lorraine) ont approuvé une résolution appelant tous les cheminots et agents de conduite à « organiser partout l'action contre la présence de troupes allemandes, y compris le refus de conduire les trains allemands ».

Le Maire d'Auboué interdit le passage de troupes allemandes sur le territoire de sa commune.

Des commerçants de Mohon (Ardennes) refusent de servir les patrouilles allemandes ; les travailleurs des ateliers S.N.C.F. font à ces derniers une conduite de Grenoble.

Les cheminots de Metz ont déclaré qu'ils se refusaient à transporter du matériel de guerre de la nouvelle Wehrmacht.

A **SUD-AVIATION**, à La Courneuve, les bruits circulant que Strauss, Ministre de la Guerre de l'Allemagne de l'Ouest, devait visiter l'usine, l'émotion des travailleurs fut grande à cette nouvelle. Ils indiquèrent à la direction qu'ils ne toléreraient pas qu'il vienne souiller le sol de l'entreprise où travailla celui qui devait



devenir le Colonel Fabien. Premier recul : Strauss ne vient pas, **mais seulement** un représentant du Ministère de l'Air allemand...

Dès que la délégation arrive pour visiter le premier atelier, les travailleurs arrêterent leurs machines et chantèrent « Le Chant des Partisans ».

La délégation à peine entrée, est sortie... Et vite...

Ce même Strauss souhaitant faire « connaissance » avec le prototype d'un moteur de char d'assaut fabriqué à la S.O.F.A.M., à Vitry, les ouvriers et la population ont manifesté leur indignation et le directeur a annulé la visite du Ministre...

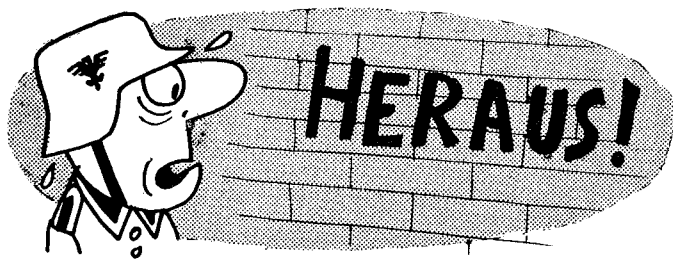
*
**

Ces exemples montrent le chemin à prendre et nos délégués ne manqueront pas d'être les meilleurs dans ce combat pour de larges protestations et débrayages et aussi pour la participation active à toutes les manifestations du Mouvement de la Paix.

En même temps nos militants ne manqueront pas de resserrer les liens avec les travailleurs allemands, qui, eux aussi mènent le combat pour la Paix, tant en Allemagne Fédérale qu'en République Démocratique Allemande (Echanges de correspondance et de délégations, échanges d'expériences de lutte des uns et des autres).

— Face au grand capital français et allemand et de leurs politiciens les travailleurs français et allemands se doivent de renforcer leur union dans le même combat contre les mêmes.

C'est là, la véritable réconciliation et non avec les marchands de canons et les criminels de guerre.



Non, au réarmement allemand

● BUDGETS-TYPES, INDICES ECONOMIQUES ET S.M.I.G.

Notez-le



DATES	BUDGETS TYPES			INDICES DES PRIX				SMIG HO-RAIRE A PARIS
	Com. Sup. des Conv. Collect. chiffré par la C.G.T. (1)	F.O.	UNAF (2)	CFTC	179 articles (3)	250 articles	213 articles après raccord (4)	
Juillet 1959	15) 37.259	38.496	89.311	228,5	119,19	125,3	183,95	156
Août 1959		38.723	88.733	228,9	119,73	125,9	184,80	156
Sept. 1959	37.600	38.851	90.108	230,2	120,37	126,5	185,70	156
Octobre 1959	37.879	39.353	90.653	232,3	121,15	127,6	187,30	156
Nov. 1959		39.668	93.057	234	121,37	128,4	188,50	160,15
Déc. 1959		39.963	92.232	234,3	121,24	128,4	188,50	160,15
Janvier 1960	15) 385,77	400,12	927,83	236,4	122,12	130,1	190	1,6015
Février 1960		409,77	936,39	236,2	122,51	130,4	191,45	1,6015
Mars 1960		410,89	936,80	236,7	122,26	130,4	191,45	1,6015
Avril 1960	15) 383,88	411,11	931,90	238	122,28	130,6	191,70	1,6015
Mai 1960		411,90	950,14	238,5	122,73	130,3	191,30	1,6015
Juin 1960		411,60	971,39	237,9	122,25	130,2	191,15	1,6015
Juillet 1960	15) 393,05	411,94	961,24	238,1	122,52	130,7	191,85	1,6015
Août 1960		416,98	945,61	241,9	123,12	131,9	194,60	1,6015
Sept. 1960		423	946,07	241				1,6015
Octobre 1960	15) 410,67	425,02	953,70					1,6385

(1) La C.G.T. établit tous les trimestres le montant correspondant à la composition du budget-type défini par la Commission Supérieure des Conventions Collectives en décembre 1953.

(2) Le budget-type de l'U.N.A.F. est calculé d'une manière nouvelle depuis le 1-1-1959.

(3) L'indice de référence correspondant au S.M.I.G. actuel (1,6385 NF) est chiffré à 122,82 par l'arrêté du 29-9-1960. Le S.M.I.

G. sera augmenté lorsque, pendant deux mois consécutifs, l'indice des 179 articles aura atteint ou dépassé :

$$122,82 \times 1,02 = 125,2764$$

Les 179 articles sont énumérés au décret n° 57-1021 du 17-9-1957 (« J.O. » du 20) modifié par le décret n° 60-763 du 30-7-1960 (« J.O. » du 31).

(4) L'indice raccordé à celui des 213 articles est égal à l'indice des 250 articles multiplié par 1,468 avec arrondissement aux 5 centièmes les plus proches. Sur l'interdiction de certaines indexations, voir « Servir », n° 167, p. 47.

● ADRESSES DES SEIZE CIRCONSCRIPTIONS D'INSPECTION DIVISIONNAIRE DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE.

1. — **PARIS** : 23, rue de Mogador, **PARIS (9^e)**.
Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise.
2. — **ORLEANS** : 1, place Fontenoy, **PARIS (7^e)**.
Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret.
3. — **DIJON** : 12, rue du Petit-Potet, **DIJON**.
Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort, Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne.
4. — **NANCY** : 22, rue St-Nicolas, **NANCY**.
Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges.
5. — **LILLE** : 13, rue Faidherbe, **LILLE**.
Nord, Pas-de-Calais.
6. — **ROUEN** : 83, rue Taitbout, **PARIS (9^e)**.
Eure, Seine-Maritime, Calvados, Manche, Orne.
7. — **NANTES** : 124, place P.-Bellamy, **NANTES**.
Côtes-du-Nord, Finistère, Ile-et-Vilaine, Morbihan, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée.
8. — **BORDEAUX** : 10, rue J.-J.-Rousseau, **BORDEAUX**.
Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées.
9. — **TOULOUSE** : 3, rue Lapeyrouse, **TOULOUSE**.
Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne.
10. — **MONTPELLIER** : 5, boulevard Henri-IV, **MONTPELLIER**.
Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées Orientales.
11. — **MARSEILLE** : 46, boulevard de Longchamp, **MARSEILLE**.
Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corse, Var, Vaucluse.
12. — **LYON** : 11, cours Lafayette, **LYON**.
Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie.
13. — **LIMOGES** : place Blanqui, **LIMOGES**.
Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne, Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.
14. — **STRASBOURG** : 23, boulevard Poincaré, **STRASBOURG**.
Bas-Rhin, Haut-Rhin.
15. — **CLERMOND-FERRAND** : Cité Administrative Pélissier, **CLERMOND-FERRAND**.
Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.
16. — **AMIENS** : Cité Administrative, 14, rue Millevoeye, **AMIENS**.
Aisne, Oise, Somme.

● FAITES-LE CONNAITRE AUX TRAVAILLEUSES

Nous avons eu connaissance par le Journal Officiel d'une modification d'arrêté apportant aux mères de famille qui travaillent et aux futures mères, satisfaction d'une revendication depuis longtemps défendue par la C.G.T. et par les organisations syndicales.

Aux Syndicats, Sections syndicales et Unions Locales de faire connaître ces modifications.

Extrait du Journal Officiel du 15 septembre 1960, page 8416 :

« Modification de l'arrêté du 21 janvier 1956 fixant les prestations supplémentaires attribuées par les caisses primaires de Sécurité Sociale. »

6) Participation dans les conditions de l'assurance-maladie aux frais d'hospitalisation de la mère qui allaite un enfant hospitalisé ou de l'enfant allaité accompagnant sa mère hospitalisée dans un établissement n'abandonnant pas les enfants avec les mères.

7) Attribution aux assurés sociaux, contraints de suspendre

leur travail pour soigner un enfant mineur vivant habituellement au domicile, d'indemnités égales, au maximum, aux indemnités journalières qu'ils recevraient en cas de maladie, pendant une durée ne pouvant excéder un mois.

8) Attribution aux assurées sociales appartenant à la catégorie des artistes du spectacle des indemnités journalières de maternité des qu'il y a pour elles impossibilité constatée d'exercer leur profession et au plus tôt à partir de la vingt-et-unième semaine précédant la date présumée de l'accouchement.

Attribution dans les mêmes conditions des mêmes indemnités journalières de maternité aux assurées dont le métier comporte des travaux pénibles entraînant dans chaque cas, avec leur état, une incompatibilité constatée après avis du contrôle médical.

9) Participation aux frais de l'aide familiale apportée en cas de maladie ou d'accouchement par les organisations agréées aux femmes ayant au foyer au moins un enfant de moins de quatorze ans (le règlement intérieur de la Caisse doit fixer la durée maximum en nombre d'heures de l'aide familiale selon les cas).

QUESTIONS

et Réponses

Q. — Est-ce qu'une prime de fin d'année versée régulièrement par un patron est due obligatoirement ? (1).

R. — Pour qu'une prime de fin d'année soit due par le patron et que l'affaire puisse, le cas échéant, être portée devant la jurisprudence, il faut que cette prime présente un triple caractère : il faut que l'usage en soit constant, général et fixe.

Ce triple principe a été, au départ, dégagé d'arrêts négatifs soulignant notamment que c'est au travailleur à apporter la preuve du caractère de la prime (preuve qu'il doit encore apporter actuellement).

Le caractère constant est le premier et doit être dégagé avec le maximum de soins. Le travailleur a intérêt à s'entourer de la jurisprudence en la matière et à examiner avec le Conseil Juridique de son Syndicat si la prime qui lui est versée par le patron correspond bien aux critères définis par la jurisprudence.

Actuellement un mouvement se dessine dans la jurisprudence pour envisager la question sous l'angle positif, mais il ne faudrait pas s'illusionner sur la valeur de cette évolution. Le travailleur doit prouver que cette prime existe depuis longtemps, sans discontinuer et d'une façon fixe. Le patronat a tendance à considérer qu'une prime a un caractère bénévole et la jurisprudence aurait un penchant à lui donner raison. Aussi y a-t-il intérêt là aussi à procéder avec beaucoup de soin, en indiquant que la prime n'est en rien bénévole puisqu'elle présente les trois caractères définis plus haut.

En tout état de cause, l'affaire est une question de rapport de forces et dépend de la lutte syndicale à l'intérieur de l'Entreprise.

Q. — Je suis Secrétaire du Comité d'Etablissement. Je travaille par postes, soit 6 heures à 14 heures, soit 14 heures à 22 heures, soit 22 heures à 6 heures de sorte que je ne puis être présent toute la journée pour les questions du ressort du Comité qui reposent sur moi. Existe-t-il une documentation à ce sujet ?

R. — La Cour de Cassation a jugé le 23 octobre 1958 (Affaire Sté des Mines de Murville) que le temps pour exercer leurs fonctions doit être payé aux membres des Comités d'Entreprise même s'il est pris en dehors des heures de travail, dès lors que la limite

légal de 20 heures par mois n'est pas dépassée, sauf circonstances exceptionnelles.

Cette jurisprudence, rendue à propos des Comités d'Entreprise mais valable également pour les délégués du personnel, est particulièrement utile aux camarades qui travaillent en équipes, par postes ou par roulement. Elle leur permet de revenir à l'usine exercer leurs fonctions en dehors de leurs heures de travail, quand cela est nécessaire, tout en étant payés.

L'arrêt du 23-10-1958 a été cité dans « La Vie Ouvrière » n° 747. Il a été publié intégralement dans « Le Droit Ouvrier » de janvier 1959, page 20 et au Bulletin Officiel des Arrêts de la Cour de Cassation, octobre 1958, page 811.

Vu l'importance de cet arrêt en voici le texte intégral :

COUR DE CASSATION CHAMBRE CIVILE — SECTION SOCIALE

23 octobre 1958 — KIEFER c. Sté des Mines de MURVILLE

La Cour,

Sur le rapport de M. le Conseiller Baullet, les observations de Mme Mayer et de Segogne, avocats des parties, les conclusions de M. Granie, conseiller, faisant fonctions d'avocat général et après en avoir délibéré conformément à la loi ;
Statuant sur le pourvoi de Kiefer ;

Vu l'article 14 de l'Ordonnance du 22 février 1945 modifié par la loi du 16 mai 1946 ;

Attendu qu'aux termes de l'article 14 susvisé le chef d'entreprise est tenu de laisser aux membres titulaires du Comité d'Entreprise dans la limite d'une durée, qui, sauf circonstances exceptionnelles, ne peut excéder 20 heures par mois, le temps nécessaire à l'exercice de leurs fonctions, que ce temps leur sera payé comme temps de travail, que le temps passé aux séances du Comité est également payé comme temps de travail ;

Attendu que pour le débouter de sa demande en paiement de 20 heures de salaires par mois pendant 15 mois comme temps consacré à l'exercice de ses fonctions de membre titulaire du Comité d'Entreprise de la Société des Mines de Murville, le jugement attaqué constate que Kiefer n'a pas établi que son employeur lui ait refusé de vaquer à ses fonctions pendant la durée de son travail et qu'il ait subi une perte sur son salaire normal du fait de l'exercice de celles-ci ;

Or, attendu que si le texte susvisé n'a pas instauré un forfait, il ne restreint pas le droit à la rémunération du temps que les membres du Comité d'Entreprise justifient avoir consacré à l'exercice de leurs fonctions aux heures prises sur la durée normale de leur travail ;

D'où il suit que les juges du fond ont violé la disposition visée au moyen ;

Par ces motifs :

Casse et annule le jugement rendu le 19 mars 1956 par le Tribunal Civil de Briey et renvoie devant le Tribunal Civil de Nancy.

« ... Elever, éduquer les enfants de travailleurs que la guerre, « la répression, la surexploitation capitaliste ont privé de papas « et de mamans ; en faire de vrais hommes et de vraies femmes « capables de créer à leur tour leurs propres foyers, tel est notre « idéal, la raison d'être de notre maison.

« Le meilleur moyen de nous aider à atteindre ce but, c'est de « faire connaître notre « NID », de l'aider à vivre par une diffusion toujours plus large de notre Timbre triangulaire à 0,50 NF « qui constitue l'essentiel de nos ressources. »

Germaine GUILLE,
Secrétaire de la C.G.T.,
Présidente de l'Avenir Social.

RECLAMEZ LES CARNETS DE 20 TIMBRES « LE NID » A 0,50 NF A VOTRE SYNDICAT OU A DEFAUT AU SECRETARIAT ADMINISTRATIF DE L'AVENIR SOCIAL, 213, RUE LAFAYETTE, PARIS-X'. C.C.P. 4893-67 PARIS.

1961



L'AVENIR SOCIAL
La Villette-aux-Aulnes (S.-et-M.)